

Le contrôle ultérieur des preuves d'origine

Services

- Cours de formation générale
- Cours de formation destiné aux particularités de certaines industries
- Cours de formation destiné aux besoins des clients
- Révision de la mise en place des nouvelles règles sur la TVA et les taxes douanières
- Services de consultance sur des problèmes spécifique

Avis adressé aux importateurs enregistrés dans la Communauté

À travers le Journal Officiel de l'UE n° C265/07, la Commission Européenne informe les importateurs communautaires qu'il existe des doutes fondés concernant l'origine de certains produits qui contiennent une quantité élevée de sucre.

Ces produits sont encadrés aux positions suivantes de la Nomenclature Combinée : 17049099- bonbons, dragées, gommes à mâcher (chewing-gum); 18061090-d'une teneur en poids de saccharose (y compris le sucre interverti calculé en saccharose) ou d'isoglucose calculé également en saccharose, égale ou supérieure à 80 % ;18062095- chocolat et autres préparations alimentaires contenant du cacao ; 19019099-extraits de malt; préparations alimentaires de farines, gruaux, semoules, amidons, féculés ou extraits de malt, ne contenant pas de cacao ou contenant moins de 40 % en poids de cacao; 21011298- extraits, essences et concentrés de café ; 21012098-extraits, essences et concentrés de thé ou de maté et préparations à base de ces extraits ; 21069059- préparations alimentaires non dénommées ni comprises ailleurs destinés à la dissolution ou à la préparation avec de l'eau ou lait ; 33021029- Mélanges de

substances odoriférantes et mélanges des types utilisés pour les industries alimentaires ou des boissons.

Pour les biens ci-dessus, la Commission Européenne recommande de prendre des précautions à l'égard des certificats d'origine préférentielle qui confèrent aux importateurs la possibilité de bénéficier de réductions des taxes douanières lors de l'importation dans la Communauté.

La Commission avertit que les biens ayant un contenu élevé de sucre couverts par des certificats d'origine préférentielle feront l'objet de vérifications ultérieures concernant l'octroi des préférences tarifaires.

A cet égard, il est recommandé que les contribuables prennent les mesures nécessaires afin de s'assurer qu'ils peuvent présenter des preuves complémentaires d'origine de ces biens s'ils bénéficient ou ont bénéficié de préférences tarifaires lors de l'importation de ces biens dans la Communauté.

Nous

Notre équipe est composée de plus de 85 conseillers organisés pour être capables de réagir au pied levé à aucune demande de votre part. Nous avons développé une équipe composée par des spécialistes de marque, tant des roumains que d'internationaux. La partie roumaine apporte une connaissance et interprétation professionnelle de la législation interne.

Annonce

Si vous voulez avoir une discussion sur la façon dont votre affaire est affectée après l'adhésion et comment KPMG peut vous offrir le soutien, nous vous prions nous contacter.

Pour d'autres informations complémentaires sur les nouvelles dispositions légales ainsi que d'autres problèmes liés à l'impôt indirect, nous vous prions prendre contact avec Ana-Maria Notingher à anotingher@kpmg.com ou avec Vincensso Salagean à vsalagean@kpmg.com ou à (+40) 744 800 800.

Détail de contact

Patrick Leonard
Tax Partner
patrickleonard@kpmg.com

Niculae Done
Tax Partner
ndone@kpmg.com

Ana Maria Notingher
Tax Partner
anotingher@kpmg.com

Vincensso Salagean
Customs and Trade
Adviser
vsalagean@kpmg.com

KPMG TAX SRL
Victoria Business Park,
DN1 Bucuresti Ploiesti
nr. 69-71 Sector 1,
Bucuresti 013685,
Romania
P.O. Box 18 – 191

Tel: +40 741 800 800
Fax: +40 741 800 700

E-mail:
kpmgro@kpmg.ro
Internet: www.kpmg.ro

Toute information fournie est de nature générale et n'a pas pour intention de s'adresser aux particularités d'une entité ou individu. Nous nous efforçons de fournir des informations précises et actuelles mais nous ne pouvons garantir que l'information est précise à la date où elle est reçue ou qu'elle continuera à l'être dans le futur. Nul ne devrait agir en considération de telle information sans conseil professionnel approprié après un examen approfondi des faits de la situation particulière.

© 2007 KPMG TAX SRL, une société roumaine à responsabilité limitée, membre du réseau KPMG de sociétés indépendantes associées à KPMG International, une corporation Suisse. Tout droit réservé.